

ATTESTATION AUXILIAIRE AMBULANCIER

- Personnes concernées : Tout public
- Devis sur demande. Financement possible.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
Accompagnement possible par le référent handicap.

PRÉ REQUIS

- Permis B, hors période probatoire
- La Formation conduisant au métier d'auxiliaire ambulancier est accessible sans condition de diplôme

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

- 4 mois entre le 1^{er} contact et l'entrée en formation

DURÉE

- 91h d'enseignements théoriques et pratiques

PÉDAGOGIE

- Pédagogie active et réflexive
- Mises en situation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de ce cycle de formation, les stagiaires seront capables :

- d'assurer la conduite d'un véhicule sanitaire
- de seconder l'ambulancier DE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Epreuves écrites et pratiques

VALIDATION DE LA FORMATION

- Attestation de formation délivrée par l'Institut de Formation des Ambulanciers de la CCI Le Mans Sarthe permettant l'accès aux fonctions d'auxiliaire d'ambulancier
- AFGSU 2 délivrée par le CESU (recyclage tous les 4 ans)

Taux d'insertion à 6 mois : **90 %**
Taux de satisfaction 2021 : **98 %**
Taux de recommandation : **99,5 %**

QUALITÉS SOUHAITÉES

- Organisation, rigueur, disponibilité
- Réactivité et maîtrise du stress
- Capacités d'écoute, d'analyse et de communication
- Esprit d'initiative
- Sens du travail en équipe

PROGRAMME / COMPÉTENCES VISÉES

- **AFGSU2 (21h)**
 - Prendre en charge des urgences vitales
 - Prendre en charge des urgences potentielles
 - Participer à la prévention des risques collectifs
- **Hygiène - Prévenir la transmission d'infection (14h)**
 - Infection - prévention du risque infectieux et accidents d'exposition au sang
 - Prévenir la transmission d'infection
- **Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes (28h)**
 - Brancardage : MID, pont simple, passage de fenêtres
 - Ergonomie : Mobilisation, manutention et installation des patients
 - Prévention du dos
- **Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage (7h)**
 - Principes de communication
 - Ethique et déontologie
- **Assurer la sécurité du transport sanitaire (17h30)**
 - Le code de la route
 - La conduite
 - Le véhicule
 - Le patient
- **Respecter les règles et valeurs de la profession (3h30)**
 - Les règles de la profession
 - Le transport sanitaire dans le système de santé et la sécurité civile
 - L'organisation du transport sanitaire en entreprise en lien avec la législation sociale
 - Les règles déontologiques

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

MOYENS MIS À VOTRE DISPOSITION

- Ambulance équipée
- Salles de travaux pratiques :
 - appartement témoin
 - chambre d'hôpital
 - manutention
- Salle informatique équipée et centre de documentations et de ressources
- Salle de cours

INTERVENANTS

- Aides-soignants
- Médecins
- Ambulanciers
- Sage-femmes
- Infirmiers
- Pompiers

PERSPECTIVES APRÈS LA FORMATION

VIE ACTIVE

- Auxiliaire ambulancier

POURSUITE D'ÉTUDES

- Diplôme d'État d'Ambulancier